

ARPÈGE-PRÉLUDE EN WALLONIE

PUNIR AUTREMENT



UNE INITIATIVE DE



EN PARTENARIAT AVEC

Agence **Alter**

A horizontal line in a light green color, with five small, solid green squares positioned below it, centered under the word 'Alter'.

SOMMAIRE

<u>4</u>	PUNIR AUTREMENT
4	De la possibilité d'une alternative
4	Naissance d'un service
5	Quelques balises
6	Créer la confiance dans un cadre contraint
7	Une parole libre
<u>9</u>	FORMATION, TROIS MODULES, ET L'ESPOIR D'UN CHANGEMENT
9	Au-delà du bien et du mal, un apprentissage de la citoyenneté
10	Gérer les conflits autrement que par la violence
11	Sensibilisation au point de vue des victimes : l'onde de choc
<u>13</u>	UN SOIR À CHARLEROI, EN FORMATION
13	« Venir ici me permet de... rien »
13	La guerre totale
14	« Avec 50 €, tu te fais pas mal de nouveaux amis à Charleroi »
<u>16</u>	REGARDS CROISÉS
16	« Un pari sur l'humain ». Interview de Michaël Dantine, criminologue
18	« J'ai appris certaines choses ». François, ancien participant
<u>20</u>	DES ENJEUX ÉMINEMMENT POLITIQUES
20	Encore et toujours convaincre les magistrats
21	Nager à contre-courant
23	Le prélude d'un nouvel avenir
<u>24</u>	POUR EN SAVOIR PLUS

PUNIR AUTREMENT

De la possibilité d'une alternative

Les peines alternatives n'ont plus vraiment la cote. La politique pénale se veut stricte. Avec comme pierre angulaire la prison. Considérée bien souvent comme la peine « évidente » pour les auteurs de délits. Quand bien même ces prisons sont surpeuplées et vétustes. La crainte d'être taxé de « laxistes » rend les responsables politiques bien frileux. La question du sens de la peine – punir ou réinsérer – semble parfois être passée à l'as au profit d'une surenchère aux accents répressifs.

Pourtant, les peines alternatives existent. Mais sont-elles réellement alternatives ? Évitent-elles l'inflation carcérale ? Se banalisent-elles comme une option crédible en alternative à l'enfermement ?

Ces questions, le service « Arpège-Prélude » se les pose régulièrement. Leur credo : « *punir*



Le credo d'Arpège-Prélude : punir autrement.

autrement », grâce à l'application d'une mesure alternative à la prison. Une « *réponse judiciaire originale* », peut-on lire sur le site de l'association.

Depuis 1995, l'ASBL organise des « formations socio-éducatives ». Il s'agit en fait de « *groupes de responsabilisation pour auteurs de vol ou d'agression ayant occasionné une victime* ». Pour Arpège-Prélude, cette alternative à l'enfermement permet de « *ne pas se centrer uniquement sur l'auteur d'actes délictueux, mais de mettre aussi l'accent sur la victime.* » Des formations qui « *visent à restaurer ou à maintenir le lien social* ».

Dans ces ateliers de 50 heures, répartis sur deux mois et demi, les participants – contraints sur décision des instances judiciaires – se rencontrent, encadrés par deux formateurs, et réfléchissent à l'acte qu'ils ont commis. Ils font face aux conséquences de cet acte. Ces moments forts de mobilisation répondent à une croyance, ou plutôt une conviction, ancrée chez Arpège-Prélude. Les individus peuvent faire des choix. Ils peuvent évoluer. C'est grâce à ce travail intense qu'ils pourront éventuellement amorcer un changement.

Naissance d'un service

Le service Arpège-Prélude est né dans le sillage des lois du 10 février 1994 qui réformèrent en profondeur la politique pénale. Ces lois ouvrirent un nouveau champ des possibles concernant la peine. Les juges se sont vu offrir un éventail large de réponses possibles à la délinquance. C'est le début des travaux d'intérêt général, mais aussi de ces formations que va prendre en charge Arpège-Prélude.

Pascale Marissiaux, coordinatrice de l'ASBL se souvient. « *Au départ, il y avait Arpège. Un Service de prestations éducatives et philanthropiques (SPEP), dépendant de l'Aide à la jeunesse et actif auprès de mineurs délinquants. Puis, en 1994, il y a eu les lois sur la médiation pénale et la probation. C'est à cette époque que j'ai commencé chez Arpège. Ces nouvelles lois devaient permettre de moins enfermer et de proposer des mesures socio-éducatives pour adultes. L'ASBL avait remis un projet auprès du SPF justice pour mettre en place des groupes de formation. En 1995, nous sommes allés voir les magistrats pour leur dire qu'au lieu d'enfermer, ils pouvaient prononcer un sursis avec une condition : celle de participer à nos ateliers. Il fallait à l'époque tout mettre en place et surtout faire ce travail d'information des magistrats.* » Car si les magistrats ne connaissent pas la mesure, et ne sont pas convaincus de son bien-fondé, comment espérer qu'ils l'imposent aux condamnés ou aux prévenus, en lieu et place de l'enfermement. À l'époque, il y avait du boulot, comme l'explique Pascale Marissiaux. « *Il fallait convaincre, car le projet était révolutionnaire. Il s'agissait de punir autrement, de faire réfléchir, en lien avec le délit et sans faire souffrir. Cela étonnait, voire laissait dubitatifs les magistrats.* » La « *sensibilisation des magistrats* » fait toujours partie intégrante du travail de l'association. Informer et convaincre sont des tâches auxquelles il est toujours nécessaire de s'attaquer.

Finalement, cet effort de sensibilisation finit par payer. « *En 1995, on a lancé le premier groupe. Puis, dès 1996, il y en a eu trois. Maintenant, nous en organisons 23 par an* », observe la coordinatrice. L'an passé, ces groupes ont concerné 230 personnes.

L'équipe d'Arpège s'étoffe peu à peu. Afin de clarifier les missions de chacun, Arpège-Prélude se sépare d'Arpège et devient une ASBL à part entière en 2000. Aujourd'hui, l'association compte deux bureaux, l'un à Liège, l'autre à Nivelles, et emploie 15 personnes.

Quelques balises

La majorité des participants aux ateliers ont commis des coups et blessures. La palette des délits concernés est pourtant bien plus large. Il s'agit de « *faits qui impliquent une victime identifiée* », nous explique Pascale Marissiaux. « *Les deals ou la fraude fiscale ne sont donc pas concernés. Les violences conjugales ou les violences à caractère sexuel sont aussi exclues de notre champ d'action. D'autres associations – Praxis et l'UPPL – projet Triangle – s'en occupent.* » Outre les coups et blessures, les participants sont régulièrement contraints de participer aux ateliers pour des faits de vol avec violence, des vols avec effraction ou du harcèlement.

Joëlle Legrève, formatrice chez Arpège-Prélude explique que, si une victime doit être identifiée, l'auteur de l'acte ne doit pas forcément avoir rencontré sa victime. « *Ce qui a tout son sens, car les ateliers permettent de réaliser que, derrière l'acte, il y a aussi une victime.* »

Ces ateliers durent 50 heures réparties comme suit : deux heures d'entretien individuel et seize séances de trois heures en groupe. Les trois modules de travail en groupe sont « *Sensibilisation au point de vue de la victime* », « *gestion des conflits* » et « *citoyenneté* ».

La présence aux séances est, bien sûr, obligatoire.

DANS QUELS CAS LA MESURE EST-ELLE APPLIQUÉE ?

Les ateliers que propose Arpège-Prélude sont des mesures judiciaires alternatives que peuvent ordonner des magistrats dans trois cas de figure :

- Condition de médiation pénale. C'est le parquet qui peut proposer cette mesure qui, dans ce cas, est une alternative aux poursuites pénales.
- Condition de sursis probatoire. Si le justiciable se soumet à la mesure, cela permet d'éviter l'exécution de la peine.
- Condition de suspension probatoire. Évite que le juge ne prononce une condamnation. Cela permet de conserver un casier judiciaire vierge.

Enfin, la mesure peut servir « *d'encadrement alternatif à la détention préventive* ». Ce cas de figure existe essentiellement à Bruxelles. Arpège-Prélude ne les cherche pas particulièrement. « *On rappelle le contexte, nous dit une formatrice, à commencer par l'innocence présumée de la personne. Nous ne cherchons pas particulièrement ces cas de figure.* »

Dans tous ces cas, une fois que la mesure est décidée, c'est l'assistant de justice, de la maison de justice de l'arrondissement, qui mandate le service et assure le suivi de l'application de la mesure. Souvent, la mesure n'est qu'une condition parmi d'autres. ■

Créer la confiance dans un cadre contraint

Travailler avec un public contraint de participer à des ateliers ne coule pas de source. Pour mettre de l'huile dans les rouages, l'association propose à chaque participant un cadre de travail commun. Un document intitulé « *règles*

de vie » est signé par chacun. « *Ne pas détenir ou consommer de l'alcool ou des drogues pendant les ateliers, présence à chaque séance, participation aux exercices, désactivation du GSM* », sont quelques-unes des neuf règles de base non négociables. À côté de ces règles, les membres du groupe rédigent ensemble une « *charte* » avec leurs propres règles de fonctionnement. « *Un document qui leur permet de négocier quelque chose dans un espace contraint* », note Émilie Rombeaux, formatrice à Liège.

Pour développer la relation de confiance avec les participants, l'association informe chacun du fait que les évaluations rendues aux maisons de justice ne concernent que le respect de ce cadre et aucunement le contenu de ces ateliers, ni leur comportement. « *Nous sommes très hauts sur le cadre, mais très bas sur le contenu. On ne touche pas à leur liberté d'expression tant qu'ils respectent ce cadre* », précise Pascale Marissiaux.

Le premier contact entre le formateur et le participant est important. Lors de l'entretien individuel, le formateur ou la formatrice informe le participant des règles à suivre. Il garde en tête la cohésion du groupe à constituer. Si un participant menace le bon fonctionnement du travail à plusieurs reprises, il est alors possible de le refuser en rédigeant à l'assistant de justice responsable du dossier un « *courrier d'inadéquation* ». Émilie Rombeaux propose sa vision de ce premier entretien. « *À ce moment-là, nous découvrons comment les gens se comportent avec nous. Dans certains cas, les gens sont très en colère lors de ce premier contact. Dans des cas extrêmes, on peut décider de ne pas prendre le risque de faire participer la personne aux ateliers, car c'est la cohérence et la sécurité du groupe qui prime. Par ailleurs, parfois, la personne ne sou-*

haite pas parler des faits qui l'ont conduite à être condamnée. » Un premier entretien qui a donc son importance, comme le confirme Sandra della Faille, coordinatrice du bureau de Nivelles. « *La personne doit au moins reconnaître les faits qui lui sont reprochés, sans forcément reconnaître sa responsabilité. Le travail sur la responsabilité se fera ensuite dans les ateliers. Lors de l'entretien, on les amène à se positionner pour évaluer si la personne a sa place dans le groupe. Ce jour-là, nous sommes très clairs. On leur dit : "vous ne rentrez pas dans un groupe de thérapie. Vous devrez dès le premier jour parler des faits, des conséquences et de la réaction de la justice".* »

Pour créer la confiance, l'équipe opte pour la transparence. « *On leur dit qu'on ne fait pas de rapport sur eux, affirme Émilie Rombeaux. On leur montre les rapports envoyés à l'assistant de justice. Les attestations de suivi qui ne sont composées que d'une grille horaire et d'attestations de présence. On s'appuie beaucoup sur les 9 règles de vie qu'on présente dès le début en leur expliquant qu'elles ne sont ni arbitraires ni injustes. On les informe sur l'existence du secret professionnel. On les rassure sur le fait qu'on ne communique pas à l'extérieur ce qui est dit. En général, 95 % des personnes finissent par avoir confiance.* » Pour Joëlle Legrève, formatrice, la méfiance se dissipe au fur et à mesure des séances. « *On leur montre ce qu'on transmet à l'assistant de justice. Aux premières séances, ils viennent tester, voir ce qu'on raconte d'eux. Ils vont voir l'assistant de justice pour vérifier qu'on n'a rien transmis.* »

La contrainte est parallèlement l'objet d'un travail spécifique au sein du groupe, comme le raconte Sandra della Faille. « *Nous travaillons beaucoup cet aspect. On leur dit clairement "On sait que, même si la relation est bonne, vous êtes*

obligés de venir. Vous êtes obligés par la justice, mais pas par nous". Ils ont l'occasion à chaque séance d'en parler. À l'intérieur du cadre, la relation de confiance se tisse. À un moment, ils font le choix de se plier à la contrainte. »

La jeune formatrice Émilie Rombeaux insiste sur ces « *manières d'être* » nécessaires à la création d'une relation de confiance « *être proches d'eux sans l'être trop, rester professionnels.* » Une entrée en matière qu'elle juge comme la partie la plus « *difficile* » du travail. Au fil des séances, lorsque justement cette relation de confiance s'instaure, l'attitude des intéressés se modifie, comme le dit la formatrice : « *Leur histoire évolue entre le premier jour et le dernier, car ils se rendent compte qu'on ne va pas les juger une deuxième fois. Au début, ils minimisent souvent ce qu'ils ont fait.* » Un constat partagé par Sandra della Faille. « *Quand ils voient qu'on les laisse s'exprimer très librement, ils comprennent vite que l'évaluation est faite sur le cadre. La parole n'est pas censurée alors qu'ils s'attendent à ce qu'on leur fasse la morale. Cela les désarçonne parfois, puis cela permet d'avancer.* »

Une parole libre

Pendant la formation Arpège-Prélude, la parole des participants est « *libre* ». Joëlle Legrève estime qu'il s'agit là de la clef de la réussite. « *Ils peuvent dire ce qu'ils veulent. Ils ont la maîtrise de ce qu'ils disent. Ils peuvent critiquer la justice. Ils peuvent exprimer la colère. Il n'y a que comme ça que l'on peut entamer un changement.* » Mais quel changement ?

Pour Sandra della Faille, « *les ateliers ne visent pas à faire changer les gens mais à leur donner envie de changer. À la fin de la formation,*



Pendant la formation, la parole des participants est libre.

des participants regardent leur acte d'une autre manière. Certains arrivent à changer la perception qu'ils ont de leur fonctionnement. S'ils réagissent sans violence, s'ils se disent que pour défendre leur honneur, il y a d'autres possibilités, c'est déjà l'amorce d'un changement ».

Quant à Émilie Rombeaux, elle s'est fait une raison. Les attentes ne doivent pas être trop ambitieuses. « On considère que la mesure fonctionne quand la personne n'a plus de problèmes avec la justice pour ce dossier précis ; qu'elle respecte donc ses conditions de probation. Le mieux, évidemment, c'est qu'il n'y ait pas de récidive et qu'un changement puisse se produire dans la manière de vivre. Mais cette attente est trop élevée. On ne peut pas attendre que l'autre veuille

ce que nous voulons. Si l'on croit changer, les gens, ça ne va pas marcher. L'idée est surtout de les faire réfléchir sur leur manière de fonctionner en les aidant à prendre conscience qu'il y a d'autres façons de faire. Le changement peut se produire à de très nombreux niveaux. J'ai, par exemple, vu quelqu'un qui parlait très peu et qui, aux trois quarts de la formation, s'est remis à parler à sa femme car on le stimulait à s'exprimer. Rien que ça, c'est génial. Pour certains, être à l'heure est très difficile. S'ils le sont aux ateliers, c'est déjà ça. Dans d'autres cas, des participants arrivent à faire un pas vers l'autre à dépasser un peu leurs préjugés. C'est le cas lorsqu'une personne raciste se retrouve à passer 50 heures avec un Marocain et qu'on remarque la naissance d'une interaction. » ■

UNE FORMATION, TROIS MODULES, ET L'ESPOIR D'UN CHANGEMENT

La formation d'Arpège-Prélude est composée de trois modules : citoyenneté, gestion de conflit et sensibilisation au point de vue de la victime. Les participants se confient, s'impliquent dans des exercices de réflexion, des débats, des jeux de rôles. La parole est libre, mais cadrée par les formateurs pour aborder de front les faits commis et leur impact. « *On n'est pas là pour parler foot* », ajoute Pascale Marissiaux, la directrice, en souriant.

Au-delà du bien et du mal, un apprentissage de la citoyenneté

Souvent, le public d'Arpège-Prélude a des repères embrouillés. Le travail sur la citoyenneté tente de démêler les fils confus des valeurs. « *Il s'agit de remettre du sens*, confie Joëlle Legrève, formatrice à Nivelles. *Quand ils arrivent, ils se sentent comme pris, comme des pions ou des marionnettes. L'idée est de les rendre acteurs de ce qui leur arrive.* »

Constatant « *qu'on n'a pas laissé la place aux participants de dire ce qu'ils pensent de la justice* », la formation Arpège-Prélude leur offre une telle possibilité. « *On parle de leur vécu* », confirme Joëlle Legrève, à travers ces exercices, ils débattent du sens des lois et de la justice. « *Pourquoi des lois ?* » La place est laissée à l'expression du vécu, mais les formateurs ne laissent

pas la discussion couler comme la bière au café du commerce. « *On leur rappelle le rôle du procureur, du juge. On leur dit le sens que tout cela a, tout en leur rappelant que nous ne sommes pas les représentants de la justice. Nous rappelons les valeurs qui sous-tendent la loi pénale, sans dire ce qui est bien et ce qui est mal.* »

Dans le même temps, il faudra que ces personnes, auteurs de délits, « *construisent des règles pour le groupe, écrites ensuite dans une charte. Ils en seront eux-mêmes les garants* ». Ces règles sont l'occasion de discuter de sujets sensibles comme le maintien du secret dans le groupe, pour que les autres participants ne divulguent pas des informations personnelles liées aux faits, à l'extérieur. Les discussions portent sur le fonctionnement de groupe, sur la gestion d'éventuelles tensions. « *Ils posent quelques balises et discutent des valeurs partagées. Parfois, ils inscrivent la solidarité dans leur charte de groupe. Tout ce travail vient vraiment d'eux. Cela permet de construire une dynamique de groupe* », explique Sandra della Faille, elle aussi formatrice à Nivelles. Un travail de négociation pour un public pas toujours enclin au compromis. Dès les premiers instants, la formation entre dans le vif du sujet, sans tabous. « *Grâce à ces premiers travaux, les participants doivent exprimer leur point de vue et écouter le point de vue des autres* », confirme la formatrice.

Au fil des sessions, les exercices se complexifient. Ils prennent de l'épaisseur quant au contenu. Notons par exemple ce jeu de rôles où l'un des participants doit décider comme un juge. L'un des nombreux exercices où l'on demande aux personnes de s'extirper de leur propre vécu pour tenter de comprendre celui des autres. « *Ils peuvent inventer une mesure*, précise Joëlle

Legrève. *Ils sont souvent plus sévères que la justice. Mais ils doivent aller plus loin et expliquer à quoi va servir cette mesure. Chacun, individuellement, doit réfléchir à une mesure. Ensuite, c'est au groupe de prendre une décision, de se mettre d'accord sur une peine.* » Si Sandra della Faille confirme que les participants sont « *parfois plus sévères que la justice* », elle nuance ce constat, arguant qu'ils peuvent « *aussi être davantage réparateurs* ». À cette occasion, les prémisses d'une réflexion sur le duo « *auteur-victime* » sont posées. C'est ce que nous apprend Sandra della Faille. « *Nous travaillons la notion de lien social. Par exemple, dans nos exercices, si l'auteur est insolvable, il peut être suggéré de lui faire rendre de petits services. Cela ouvre à l'esprit réparateur.* »

Lors de ces exercices, les formateurs orientent le travail vers des réflexions fondamentales qui concernent la responsabilité, qu'elle soit pénale ou morale. Un exercice est consacré à la légitime défense, trop peu connue. « *Ils sont souvent envoyés ici pour des coups et blessures*, étaye Sandra della Faille. *Ils disent souvent "Je n'ai pas agressé, je me suis défendu". On leur explique alors le cadre strict, en Belgique de la légitime défense et les valeurs que ce concept véhicule. À savoir le droit à la propriété privée et le droit à la vie et à l'intégrité physique.* » Une loi sur la légitime défense qui mérite bien d'y revenir régulièrement, car elle est mal comprise. « *Ils ont l'impression qu'on leur demande de tendre l'autre joue* », concède Sandra della Faille.

Dès lors, la plongée dans les sentiments profonds, dans les pulsions, peut commencer. « *On travaille aussi la colère qu'on peut ressentir quand on nous vole, nous dit la formatrice. Une notion que l'on travaille de manière plus approfondie dans le module "gestion de conflit". Les trois*

modules sont complémentaires et permettent de regarder la même chose sous différents prismes. »

Gérer les conflits autrement que par la violence

Lors de ces exercices, l'idée-force est d'essayer « *de sortir les participants du schéma linéaire action/réaction et de réintroduire l'idée de choix* ». En gros, quelles réactions est-il socialement acceptable d'avoir face à un conflit ? Les jeux de rôle sont une clef de voûte du dispositif élaboré par Arpège-Prélude. On y partage des expériences, on y découvre parfois les messages que transmet le « non verbal ». Une partie non négligeable de ces modules est axée sur l'expression des émotions. Car pour certains, comme en témoigne Sandra della Faille, « *il n'est pas facile de dépasser le "ça va/ça ne va pas". Des participants connotent négativement les émotions comme la colère qu'ils craignent ou la peur qui est, selon eux, pour les faibles.* »

Labourer le terrain vague des émotions est une tâche de grande ampleur. « *À chaque séance, nous commençons par un exercice d'humeur, dit Joëlle Legrève. Il s'agit d'identifier le ressenti. Cela permet qu'ils déposent leur paquet par rapport à la contrainte, mais aussi d'identifier ce qu'ils ressentent. On peut repérer ce qui s'est passé dans la journée* ». Les discussions sont alors âpres, car il n'est pas aisé de comprendre d'où viennent certaines émotions fortes, à quoi elles font écho et surtout qu'en faire ? « *Nous travaillons avec des mises en situation pour distinguer le ressenti, la pensée et l'action. Pour leur permettre de décoder tout ça. On peut partir d'un exemple très simple. Une personne qui leur pique la place de parking par exemple. On leur rappelle qu'à chaque passage à l'acte il y a une intention.* »

Une intention (qui n'est pas toujours très claire), mais surtout des effets. À chaque acte, ses conséquences, sur l'autre et son entourage. Le groupe est investi comme un « *terrain d'expérience* ». À tour de rôle, chaque personne présente aux ateliers participe aux exercices et les autres endossent le rôle d'observateurs afin d'offrir leurs analyses, en fin d'exercice. Un exercice important « *car certains découvrent le verbal et le non verbal, affirme Joëlle Legrève. Ils en prennent conscience. Cela ne suffit sans doute pas à faire changer radicalement quelqu'un qui a toujours fonctionné d'une certaine manière, mais ça montre d'autres manières de faire.* »

Dans ces moments-là, les formateurs doivent faire preuve de doigté. Parler des émotions, de la violence, touche à l'intime. Cela pousse les participants à parler d'eux, à se livrer, renforçant un sentiment de vulnérabilité ou de révolte. Joëlle Legrève nous décrit ces instants. « *Nous sommes très attentifs lors de ces exercices. Nous savons qu'il y a des moments plus difficiles. Ceci étant dit, tout dépend des groupes. Il y a des groupes où un certain degré de méfiance persiste, ce qui rend le travail de fond plus difficile. On l'accepte. Notre travail est de les pousser à aller le plus loin possible. À l'inverse, certains vont trop loin et parlent de choses trop personnelles alors que ce n'est pas le lieu. Il est nécessaire de maintenir un équilibre de groupe pour garantir le travail en commun.* »

Les modules de travail sur la gestion de conflit ne sont pas une recette miracle. Toutefois, les formateurs constatent parfois de réels progrès. « *Certains reviennent en disant "j'ai évité une bagarre", témoigne Joëlle Legrève. On sent que ça travaille. On vient semer des choses. La gestion de conflit, c'est un long processus qui ne fournit que très rarement des résultats directs.* »

Sensibilisation au point de vue des victimes : l'onde de choc

Se mettre à la place de l'autre. S'extirper de sa propre colère et, parfois, de son propre aveu-gement, pour tenter de comprendre ce qu'une victime peut ressentir. Voilà bien un exercice délicat. Il clôt la formation.



Participants en formation

Joëlle Legrève décode les enjeux de ce module. « *On part de leur représentation très générale de ce qu'est une victime. On part aussi de leur vécu en tant que victimes, car, dans la vie, ils ont pu eux-mêmes être des victimes. Cela peut les aider à comprendre le point de vue de l'autre.* »

Pour ce faire, l'équipe d'Arpège-Prélude s'appuie entre autres sur des supports vidéo. Des témoignages filmés de victimes d'agressions ou de vols. Comment réagissent les participants ? « *Vont-ils être dans l'empathie ou pas* », interpelle Joëlle Legrève.

À cette occasion, les formateurs évoquent « *l'onde de choc* ». Un événement peut avoir un impact sur l'auteur, sur la victime, sur son entourage. Une onde de choc qui se propage, comme les vaguelettes qui ondulent suite à l'impact

d'une pierre dans l'eau. « *On part de ce qu'ils ont commis pour voir toutes les répercussions que cela peut avoir, détaille Sandra della Faille. Ils sont souvent surpris par le nombre de personnes que cela peut toucher.* »

L'attitude des participants évolue au fil des jours. C'est ce qu'explique Sandra della Faille. « *Au début, ils arrivent à un minimum d'empathie. En cas de bagarre par exemple, s'il n'y a pas d'empathie pour la victime, il y en a pour les parents. C'est souvent à travers l'entourage que l'auteur peut petit à petit penser à la victime. Ils comprennent que ce n'est pas anodin.* »

Les faits sont abordés. Les participants sont les mains dans le cambouis. Ils ne peuvent se dérober. « *On établit avec eux une ligne du temps, détaille Joëlle Legrève. Quelle est l'histoire ? Quels sont les événements ? Quel a été leur vécu jusqu'au moment des faits.* » Un exercice peu prisé par les intéressés, car il engendre des réminiscences parfois douloureuses. « *On leur met le nez dessus* », ajoute la formatrice. « *Pour beaucoup, cela donne du sens, complète Sandra della Faille. Ils se disent qu'en réglant d'autres choses dans leur vie, ils réagiront peut-être autrement.* »

Dans cette série d'exercices porteurs de sens, moment intense s'il en est, il est demandé aux participants de réaliser un « *dessin de soi* ». Un point d'orgue de la formation. Sandra della Faille nous donne les détails. « *Sur de grandes feuilles, ils se dessinent eux-mêmes. Ils écrivent leurs pensées et leur ressenti. Ensuite, ils font la même chose avec la victime. On leur demande par exemple d'écrire ce qu'ils imaginent des pensées qui ont traversé l'esprit de la victime au moment du cambriolage. Il s'agit de se mettre au plus près du vécu de l'autre.* » Une façon de com-

prendre où en est l'auteur de délit par rapport aux faits qui l'ont conduit chez Arpège-Prélude. Car au-delà du dessin, il y a la confrontation au groupe, qui est appelé à discuter de ce dessin de soi, à aiguïser son regard. Chacun se renvoie des sentiments, des projections, des réflexions. « *Souvent, ils prennent conscience, à ce moment, de ce qui s'est passé. D'autres revivent intensément leurs émotions, ça leur permet de mettre des mots sur ce qu'ils ont vécu* », nous confie Sandra della Faille.

Enfin, les participants concluent la formation par un petit exercice écrit. Il leur faut rédiger une lettre fictive à la victime. « *On leur dit d'écrire de la façon la plus franche possible, leur rappelant que ça n'a aucune conséquence* » précise Sandra della Faille. Une palette de sentiments s'exprime alors sur le papier. Le stylo délie les émotions, parfois contradictoires. Un mélange des genres, que raconte Joëlle Legrève. « *Ils peuvent exprimer des regrets, la colère, poser des questions, demander des explications* ». L'idée, à ce moment-là, précise la formatrice, « *est de vider son sac, de faire le point "voilà où j'en suis", avec comme objectif de tourner la page* ». Là, dans le groupe, ceux qui ont écrit la lettre la lisent devant le groupe et imaginent la lire devant leur victime. « *On imagine ce dont la victime et l'auteur auraient besoin pour tourner la page* », ajoute Sandra della Faille.

Une dernière étape qui prend du temps, mais qui porte ses fruits. « *Certains se sentent, à la fin, plus responsables et moins coupables* », assure Joëlle Legrève. Une fin qui permet de regarder l'acte commis d'une autre manière et, qui sait, d'entrevoir un futur différent. ■

UN SOIR À CHARLEROI, EN FORMATION

« Venir ici me permet de... rien »

Charleroi, en soirée. Dans un local du centre-ville, les participants à la formation Arpège-Prélude prennent place. Ils sont sept, dont deux femmes, assis autour d'une vaste table rectangulaire. Deux formateurs ont pris place parmi eux.

Certains participants observent, se mettent en retrait, d'autres sont plus loquaces. Tout ce qui concerne les « faits » qui les ont amenés à se voir contraints de participer à ces ateliers sera abordé ultérieurement, lorsque les participants se retrouveront sans l'intrusion d'un regard extérieur (ici, le journaliste de Labiso, NDLR).

La session commence par un « *exercice d'humeur* ». Toutes les personnes assises autour de la table doivent compléter ces deux phrases. « *Venir ici m'empêche de...* » et « *venir ici me permet de...* ».

La première à s'exprimer ne semble guère goûter aux joutes verbales proposées par Arpège-Prélude. « Venir ici m'empêche de me reposer », « venir ici me permet de... rien », lâche-t-elle. Au moins, cela a le mérite d'être clair. La liberté de parole promise aux participants est réelle. Ils peuvent utiliser ce lieu pour « vider leur sac » et décharger les tensions.

Le second à s'exprimer voit des avantages à sa présence en soirée aux ateliers. Il a l'air las et

parle lentement. « Être ici me permet de réfléchir encore plus à ce que j'ai fait. » La formatrice l'interpelle. « *C'est vrai ça ?* » Il répond du tac au tac. « *Oui, oui, tant qu'on est ici on évite les problèmes* ».

Le tour de table continue. Beaucoup de participants regrettent que leur présence les empêche de travailler. Un autre est satisfait de « *sortir de chez lui, et d'avoir un break au boulot* ». Le dernier à s'exprimer regrette de ne pas être « *à côté de son épouse* » et surtout de « *ne pas voir le foot* » (un quart de final de l'Euro, NDLR). Mais ce qu'il tient à souligner c'est que le « *compte à rebours diminue, ça permet d'être en ordre*. » Car aujourd'hui, c'est la 34^e heure de formation qui débute. Plus que 16 avant que chacun soit en règle avec la justice.

La guerre totale

Après l'échauffement, les participants rentrent dans le vif du sujet. Christophe, formateur, lance les hostilités. « *La semaine précédente, nous avons visionné deux vidéos. L'une d'une personne cambriolée, l'autre d'une personne agressée. Aujourd'hui, nous allons parler du mode de résolution des conflits et des différentes positions qu'on peut avoir dans le cadre d'un conflit.* »

L'enjeu de la séance : sortir de ces dynamiques conflictuelles où personne ne veut « *rien lâcher* ».

Un exemple est proposé. Il servira de base à la discussion : un dimanche après-midi de finale d'Euro de foot. L'homme veut voir cette finale alors que sa compagne s'était engagée au nom du couple à dîner dans sa famille. Chacun poursuit

son propre objectif ce jour-là. Des objectifs pour le moins contradictoires.

De ce cas de figure, le formateur dégage quatre hypothèses de relations, discussions, tractations qui structureront le jeu de rôle à venir :

- Première hypothèse : la « compétition » dans le couple. Aucun des deux ne veut rien lâcher. Il s'agit de solutions qui aboutiront à ce que l'un gagne et l'autre perde.
- Seconde hypothèse : celle du « gagnant-gagnant ». Les deux individus qui composent le couple collaborent. La relation en sort préservée et les objectifs sont atteints.
- Troisième cas de figure : « perdant-perdant ». Aucun des deux n'obtiendra ce qu'il cherchait.
- Enfin, il y a « l'accommodation ». Dans ce cas de figure, les objectifs ne sont pas forcément atteints, mais la relation de couple est préservée.

Les discussions commencent alors à s'animer. L'un estime que des dîners « *il y en aura plusieurs, alors qu'il n'y a qu'une finale* ». L'autre propose un deal. « *Je regarde le match et je propose un truc en échange qui ferait plaisir, comme un repas par exemple.* » Un autre propose de regarder le match chez les beaux-parents, alors qu'un participant évoque une possibilité de « guerre totale », avec les tasses et les assiettes qui volent. Ce qui fait réfléchir un participant. « *Si je suis en guerre, je ne regarde même pas la finale tellement j'ai les nerfs.* » L'animateur intervient. « *Dans ce cas, c'est le repli, on ne cherche plus de solution.* » Ensuite, il pousse chacun à imaginer une issue, un compromis.

Un participant tient à rappeler la vanité de ce type de raisonnements. « *Tout ça dépend du*

couple. On ne peut pas imaginer, chaque couple est différent. »

Alors que le débat devient plus intense, deux participantes discutent et rient en aparté ce qui provoque une réaction instantanée du formateur qui rappelle leur obligation de participer. « *C'est la deuxième fois que je dois interrompre le travail. Je vous demande d'écouter.* »

Le formateur propose alors au groupe une réflexion plus personnelle. « *Comment vous positionnez-vous dans les conflits que vous avez ? Avez-vous plutôt tendance à imposer une solution ou à trouver un compromis ?* » Une question qui semble toucher de nombreux participants qui répondent volontiers « *Moi, je laisse tomber. Moi, je ne lâche rien. Il faut que je gagne, je suis plutôt du style à me battre. Moi, je préfère être gagnant avec la ruse* ». Un participant se fait équanime. « *Avec mon épouse, je laisserais tomber. Au travail, j'écouterais l'autre avant de trouver une solution en commun pour être équitable.* »

« Avec 50 €, tu te fais pas mal de nouveaux amis à Charleroi »

Le jeu de rôles commence. Deux connaissances, ou d'anciens amis, se croisent en rue... devant un billet de 50 €. L'objectif de chacun est évidemment de récupérer ces 50 €. Les deux participants au jeu doivent incarner l'un des quatre cas de figure mentionnés précédemment. Collaboration, accommodation, compétition, pas de solution.

Les « acteurs » d'un soir passent à tour de rôle. L'un se fait passer pour un toxicomane en manque, l'autre fait vibrer la corde sentimen-

tale, évoquant cette amitié ancienne qui les unissait, avant d'asséner. « *C'est mon billet que je viens de perdre* ». Un participant propose un partage « 40-10 » que son interlocuteur refuse. « *Si les gens ne font pas preuve de bonne volonté, je ne peux pas faire preuve de bonne volonté, c'est l'être humain qui est comme ça* », dit-il, un peu désabusé. Deux jeunes filles tombent d'accord pour profiter de ces 50 € pour aller au cinéma ensemble. La collaboration s'instaure.

À chaque fois, les observateurs discutent, essayent de deviner quel est la position que les deux acteurs tentaient d'incarner. Accommodation ou collaboration ? Les échanges sont parfois vifs. Les participants réfléchissent à leurs propres réactions, aux différentes attitudes qui peuvent se révéler dans de tels cas de figure, faisant évidemment échos à leur propre expérience.

Certains rôles sont difficiles à incarner, trop éloignés de la personnalité des participants. Le formateur souligne l'effort lorsque l'un d'entre eux laisse partir les 50 € fictifs au nom de l'amitié.

Enfin, lors de la dernière prestation, l'un des participants semble pris par son jeu. Il joue la confrontation jusqu'au bout. Son « *adversaire* » avait pris le billet en faisant mine de ne pas le reconnaître. Dès lors, il l'insulte. Lors du débat qui suit le sketch, le jeune homme est renfrogné, il argumente, véhément. « *Tu m'as nié fou, tu m'as nié* », tout en s'agitant sur sa chaise.

Les esprits se calment. Un participant conclura l'exercice avec ce trait d'humour. « *Avec 50 €, tu te fais pas mal de nouveaux amis à Charleroi* ».

C'est bientôt l'heure pour les participants de partir en pause, avec comme ultime horizon, la nuit carolo. La plupart craignent la prochaine séance, étalée sur toute une journée, « c'est le plus dur qui nous attend », lâche un homme d'âge mûr, la voix un peu éraillée. La semaine prochaine : trois séances d'affilée. Trois séances d'affilée, c'est trois séances de moins. En route vers les 50 heures libératoires.

On imagine bien que, parmi ces participants, certains, en rentrant chez eux, s'imprègnent de ces exercices, en parlent à leurs proches et, peu à peu, changent de regard sur leur propre attitude, sur leurs réactions, parfois épidermiques. Tous attendent, avec impatience, que le décompte des heures s'accélère. ■

REGARDS CROISÉS

« Un pari sur l'humain ».

Interview de Michaël Dantinne, criminologue

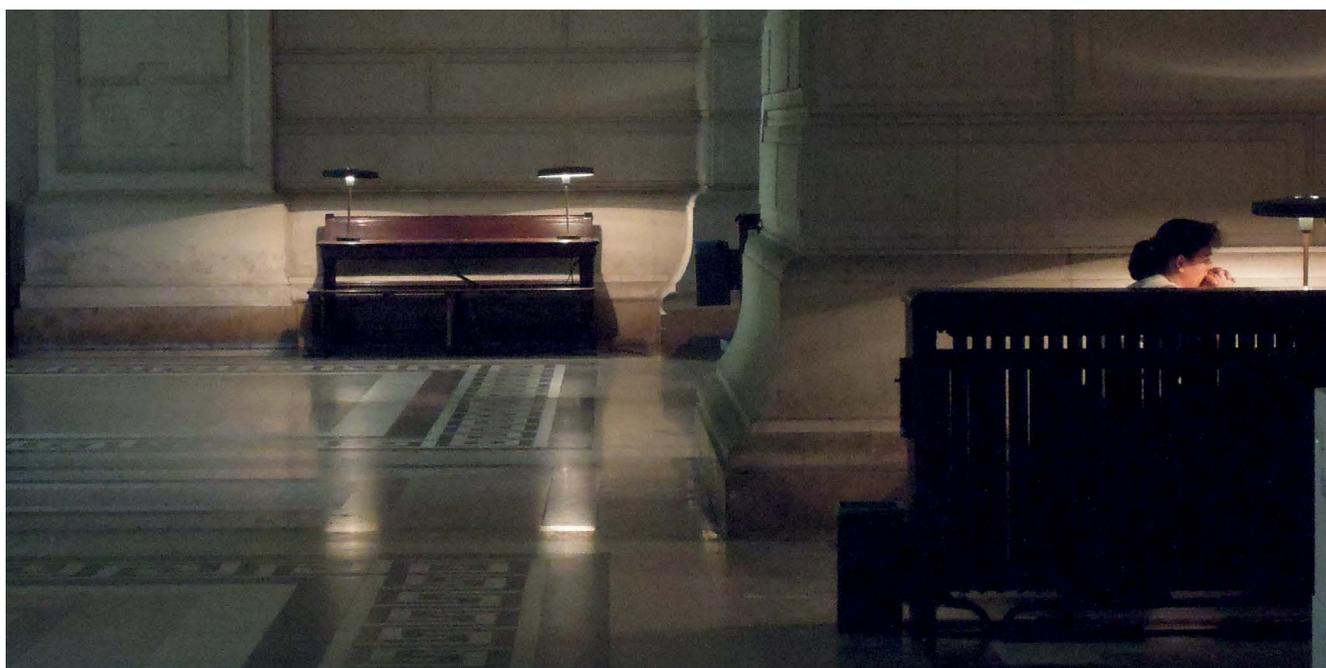
Michaël Dantinne est criminologue à l'université de Liège. Il nous livre son regard sur la formation d'Arpège-Prélude. Et, à travers elle, c'est la politique pénale belge qui est analysée.

LABISO – Pouvez-vous nous rappeler le contexte qui a favorisé l'émergence, en 1994, de peines alternatives à l'enfermement ?

MICHAËL DANTINNE – Comme dans beaucoup de domaines en Belgique, il est assez difficile d'isoler une raison, de définir un contexte favorisant la nouveauté. On peut tout de même dire que

l'apparition de telles peines correspond à un double mouvement. Tout d'abord, il y a l'échec des peines traditionnelles face à la délinquance. La prison et les amendes, ça ne marche pas. On a presque toujours su, depuis une trentaine d'années, que ce mode traditionnel de réaction n'avait pas l'impact recherché. Prenons l'exemple de la récidive. Le système carcéral est un outil efficace pour éviter la récidive... uniquement pendant l'incarcération. À la sortie, c'est inefficace. Les taux de récidive sont de 50 à 60 % à la sortie de prison, selon les études et les pays. On s'est donc dit à un moment qu'il fallait sortir de ce type de réactions. Il y eut en parallèle un mouvement de confiance et d'espoir. Il y avait un espoir quant au bénéfice qu'on pourrait tirer de ces alternatives. Cela a changé la réflexion sur la peine.

LABISO – De quelle manière cette réflexion sur la peine a-t-elle été modifiée ?



Pour un magistrat, orienter vers une formation comme Arpège-Prélude n'est pas un réflexe naturel.

M.D. – Comme je l’ai dit, le changement de conception de la peine reposait à la fois sur un constat de défiance, celui de l’échec des peines classiques comme la prison, et une croyance en un potentiel de peines alternatives qui incarnaient une autre façon de punir, en impliquant activement celui qui est sanctionné et en donnant une place plus importante à la victime, qui est la figure émergente, dans le système pénal, au cours des 20 dernières années. C’est le cas de la médiation pénale, de la peine de travail ou encore des formations socio-éducatives. Rapidement, on va faire porter un lourd poids à ces alternatives : trop d’attentes, trop d’objectifs et donc, souvent, au bilan, le sentiment d’un échec.

LABISO – Du coup, les objectifs poursuivis par ces alternatives ne sont pas très clairs ?

M.D. – Dans un système politique qui fait la part belle au compromis et à la superposition des nouveautés, on arrive à des textes assez confus sur les objectifs. Prenons par exemple la peine de travail créée en 2002. On retrouve l’objectif de réparer le dommage causé, d’améliorer le sentiment de sécurité, d’accélérer la justice et d’imposer une pénibilité. Comment, par exemple, aller vite pour répondre au délit et prendre le temps de réparer ses conséquences ? Ce patchwork d’objectifs parfois contradictoires amène à des utilisations éloignées de ce qui avait initialement été imaginé, faute de clarté pour ceux qui doivent les utiliser. C’est encore plus vrai lorsque la logique quantitative – la nécessité de gérer des flux – vient prendre le pas sur une logique qualitative – la recherche d’une solution adaptée à chaque situation. Les espoirs placés dans les alternatives sont alors souvent déçus et l’on remet en cause leur intérêt alors qu’on leur a surtout fait porter un poids trop grand et des ambitions trop diffuses.

LABISO – À l’inverse, chez Arpège-Prélude, on n’est pas vraiment dans le domaine du quantitatif...

M.D. – Depuis le début, cette formation vit dans l’ombre de la peine de travail d’intérêt général (TIG), mesure phare qui est sous les feux de la rampe. On s’est demandé en 2002 s’il ne fallait pas que les formations deviennent, comme les TIG, des peines à part entière. Finalement, cela n’a pas été le cas. Et je pense que c’est mieux que ces formations ne deviennent pas une « mesure de masse », pour éviter une prise de pouvoir de la logique du quantitatif. Une multiplication de ces mesures dans les mêmes proportions que le TIG entraînerait des problèmes en termes de savoir-faire. Ceci étant dit, même chez Arpège-Prélude, il y a une forme de pression du quantitatif. Ils ont besoin de suivre un certain nombre de dossiers pour obtenir les dotations en personnel. Ça les oblige à faire un peu « marchands de tapis ».

LABISO – Arpège-Prélude est en effet obligé de faire de la sensibilisation permanente des magistrats...

M.D. – Oui, car la mesure a souffert de l’ombre faite par les TIG. Elle reste un produit de niche. Pour un magistrat, orienter vers une formation comme Arpège-Prélude n’est pas un réflexe naturel. Il pense d’abord à la prison, puis à l’amende. C’est une alternative, donc un choix par rapport à autre chose. On pense à l’un avant de penser à l’autre. Il faut donc toujours rappeler aux magistrats que cette alternative existe. Il faut les convaincre. Les arguments sont difficiles à trouver. Le magistrat cherchera à prendre moins de risques à court terme en décidant une peine de prison. Il se dit qu’avec une formation il y a un risque de récidive. Il demandera « Est-ce que ça marche ? » C’est très compliqué de donner une réponse précise.

LABISO – Proposer une alternative est donc une prise de risque pour les magistrats ?

M.D. – Les alternatives incarnent un souci long-termiste. C'est un pari sur l'avenir alors que la prison est centrée sur le passé et le court terme. Les alternatives renversent la perspective, elles se centrent avant tout sur ce qui va se passer.

LABISO – Chez Arpège-Prélude, on sent une inquiétude sur l'utilisation de leur formation. Cela devrait être une alternative disent-ils, mais la formation l'est de moins en moins, car on constate une augmentation continue du recours à l'enfermement

M.D. – Il est clair qu'on vit dans une société de plus en plus punitive. L'opinion publique demande davantage de sécurité et de sévérité. Mais la surpopulation carcérale ne vient pas du fait qu'il y aurait plus de peines prononcées. C'est que les peines sont plus longues. Si les peines sont plus longues, c'est qu'elles sont davantage exécutées. La liberté conditionnelle a été restreinte. À cela s'ajoute l'augmentation de la détention préventive, dont le caractère exceptionnel prévu par la loi s'est fortement étioilé au fil du temps, pression sécuritaire oblige... Le contexte punitif est là et une alternative comme Arpège-Prélude va un peu à contre-courant.

LABISO – Justement, à votre avis, cette alternative fonctionne-t-elle ?

M.D. – La prison ne fonctionne pas donc ça ouvre la porte pour tenter d'autres choses. Je crois en l'humain et en sa capacité à réadopter des comportements adéquats de vie en société s'il est bien encadré. Peut-être 10 à 15 % des participants à la formation peuvent être réceptifs à ce qui leur est dit. Il y a peut-être 5 % de ces personnes que cela change durablement. On n'a pas d'évaluation fiable. Mais il faut regarder

ce que les formateurs voient comme changement s'opérer plutôt que regarder les échecs. Car au final, c'est un joli pari sur l'humain. Si l'on abdique dans ce genre de projets, il ne reste plus qu'à construire de nouvelles prisons, qui se rempliront aussi vite qu'elles seront ouvertes et le fonctionnement de la société ne s'améliorera pas. Je continue donc d'y croire, mais sur une base intuitive, philosophique plus que scientifique. ■

« J'ai appris certaines choses »

François, ancien participant

« J'ai commencé le programme Arpège-Prélude en janvier. Je l'ai terminé en avril. Ce programme, c'était une obligation. Une condition pour ne pas avoir de sursis. Ce qui m'a conduit à devoir suivre la formation, c'est une histoire banale. C'est à cause d'une bagarre pour mon fils.

Au départ, l'avocat m'avait dit que si l'on me parlait d'une formation, il fallait dire oui. Mais il avait minimisé l'importance de ce programme, ce qu'il impliquait. Je pensais que ça ne durerait que trois jours. Je suis chef d'entreprise dans la menuiserie, je travaille beaucoup. Alors ça a été un peu difficile. La formation m'a fait manquer des rendez-vous professionnels. Et passer du coq à l'âne, du boulot à la formation, ce n'était pas évident.

Quand j'ai découvert tout ce que ça impliquait, j'ai demandé à mon avocat s'il n'y avait pas d'autre option, si je ne pouvais pas faire autre chose. À l'époque, en voyant ça, ça ne m'aurait pas dérangé de faire du sursis. Mais cela aurait aussi pris du temps de changer, alors j'ai fait la formation.

En plus, ma bagarre, ce n'est pas non plus un vol à main armée. C'est une bagarre pour mon fils, ça peut s'expliquer. Mais dans la vie, il y a toujours un prix à payer. Et je dois bien dire qu'il y avait des choses intéressantes dans cette formation.

J'ai été surpris en commençant les ateliers. L'assistante de justice m'avait dit "vous allez vous retrouver avec des délinquants". Elle avait noirci le tableau. Il n'y avait pas vraiment de délinquants, beaucoup étaient là pour des bagarres, comme moi. Parfois pour des trucs de gamins. J'ai compris que cette formation est censée inciter les gens à se rendre compte de certaines choses. J'ai un certain âge, du recul, j'ai un métier, je sais donc que chaque acte a des conséquences. Mais, pour d'autres, ce n'est pas aussi évident. Les ateliers tournaient souvent autour de jeux de rôle. Il y en avait un qui nous faisait nous retrouver à la place de la victime. L'idée était de se dire qu'avant de démarrer au quart de tour, il faut réfléchir. Dans le groupe, ça se voyait que les gens avaient apprécié cette façon de faire. Le seul inconvénient de cette formation, c'est qu'elle était obligatoire, imposée par l'État.

J'ai appris certaines choses, par exemple sur la légitime défense. Si l'on se fait agresser, on ne peut pas aller trop loin pour se défendre. Par exemple, si quelqu'un cambriole votre voiture, vous ne pouvez pas vous battre avec lui. C'est un peu étrange. En tout cas, ça, pas grand monde le sait. En théorie, ça peut freiner les excès, mais bon quelqu'un qui cambriole votre voiture, vous n'allez pas juste lui dire "Descendez, Monsieur, je vous ai surpris". Donc, on peut se défendre, mais quand on se défend, il ne faut pas trop amocher l'autre non plus. Il faut une réponse proportionnelle.

Sur le fond, la formation ne m'a rien apporté sur mon regard sur l'acte. Avant la formation, j'y avais déjà réfléchi. Mon erreur a été d'aller chez lui, chez la personne qui avait agressé mon fils. J'y suis allé et j'ai démarré au quart de tour. Mais c'est de mon fils qu'il s'agit. Et tout le monde autour de moi aurait fait la même chose. Le problème c'est que je suis allé chez lui. Donc, c'est passé pour de la préméditation.

Après, j'ai regretté. Je me suis battu dans la rue, il a chuté. J'ai fait du mal, mais je n'y allais pas pour me bagarrer. J'y ai repensé. J'aurais pu lui faire faire une mauvaise chute et être condamné à vie. Tout ça, j'y ai pensé par moi-même, le jour même. Je n'ai pas eu besoin de la formation. C'est vrai que, depuis, j'ai tendance à éviter les situations de conflit potentiel. Je ne sais pas sur qui je peux tomber. Cela correspond aussi au fait que je prends de l'âge, je mûris.

La formation m'a quand même apporté une autre forme de justice. Autre chose que d'être enfermé dans une prison. C'est plus enrichissant que de passer ses journées dans une cellule. Pendant les ateliers, on entend les expériences des autres et l'on voit que les gens regrettent. La majorité des participants que j'ai rencontrés étaient des gens bien. À la fin, on a échangé les numéros, on a créé des liens. Si le problème avec mon fils arrivait aujourd'hui, je pense que j'aurais une réaction différente. Je pense. Mais bon, il a quand même agressé mon fils... De quel droit ? Peut-être que je démarrerais moins au quart de tour.

Quand j'ai terminé la formation, je me suis dit que c'était moins désagréable que ce que je pensais, mais c'était quand même bien trop long. » ■

DES ENJEUX ÉMINEMMENT POLITIQUES

Encore et toujours convaincre les magistrats

« *Hâtez-vous lentement et sans perdre courage, vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage.* » Ce grand classique de Boileau s'applique à la perfection au travail qu'Arpège-Prélude mène en matière de sensibilisation des magistrats.

Pour qu'un juge décide d'imposer cette mesure à un justiciable, il doit au préalable la connaître, bien sûr, mais aussi y croire et dépasser son premier réflexe qui sera souvent d'imposer une peine d'emprisonnement. Faire le choix de l'alternative, c'est faire un « *pari sur l'humain* » comme le dit Michaël Dantinne, criminologue de l'ULg.

Il faut donc aller voir les juges, le parquet, les avocats pour que chacun ait bien en tête que cette mesure existe. Qu'il est possible de mettre à l'épreuve un auteur de délit en lui proposant de suivre cette formation plutôt qu'en l'enfermant ! La tâche est ardue et une partie de l'équipe de l'ASBL y consacre une bonne dose d'énergie. « *C'est un travail permanent. La formation Prélude n'est qu'une infime mesure parmi d'autres. On rappelle que ça existe, on explique le sens de ces formations* », explique Sandra della Faille, coordinatrice de l'antenne de Nivelles.

Cette dernière peut au moins se satisfaire d'une chose : les maisons de justice connaissent

la formation. Par contre, du côté des juges, ce savoir s'avère plus fluctuant. Bien que peu d'entre eux peuvent honnêtement proclamer qu'ils n'en ont jamais entendu parler. C'est ce qu'explique la coordinatrice. « *Maintenant, Arpège-Prélude intervient dans la formation des magistrats lors d'un module sur les mesures alternatives. C'est très important, car il y a un gros turn-over chez les magistrats.* »

Plus qu'une question de connaissance, tout dépend plutôt de la croyance en l'efficacité de la mesure. Celle-ci varie en fonction de chaque juge. « *Certains y croient et l'utilisent régulièrement* », constate Sandra della Faille. Elle, bien évidemment, est convaincue de l'utilité de cette alternative. « *C'est donner une sanction qui va être exécutée, qui a du sens et qui est en lien avec le délit.* » Des évidences pour le personnel d'Arpège-Prélude, mais pas forcément pour les magistrats. Beaucoup d'entre eux bloquent sur le terme formation, « *qui renvoie une image d'aide pure et simple. Nous préférierions que la loi parle de "groupes de responsabilisation". Ce qui aurait le mérite d'exprimer plus clairement le travail effectué avec les justiciables* », affirme Sandra della Faille.

C'est donc d'un bâton de pèlerin qu'il faut se munir pour arpenter les couloirs feutrés du monde judiciaire. Tout en comptant sur les assistants de justice, qui, eux, sont souvent convaincus du bien-fondé de ces mesures. « *Il s'agit d'un acteur clef. Ils sont un bon relais pour la sensibilisation* », conclut Sandra della Faille.

LA SENSIBILISATION SOUS TOUTES SES FORMES

Arpège-Prélude, on l'a dit, consacre une bonne partie de son temps à sensibiliser les magistrats sur l'utilité de la formation. Mais l'association développe ses activités en proposant d'autres modules qui traitent des mêmes thèmes, au sens large :

- Formation en prison. Des groupes de détenus sont sensibilisés au point de vue des victimes. Un projet mené dans le cadre de la « justice réparatrice ». La différence majeure avec la formation hors les murs est que les personnes y participent sur base volontaire. « Ces groupes sont plus à visée thérapeutique. Les participants sont volontaires, ça change le travail. Car ceux qui s'inscrivent veulent comprendre », explique Pascale Marissiaux.
- Formations à l'intention des professionnels du secteur psychomédicosocial en contact avec le monde judiciaire.

Deux modules : « Justice pénale mode d'emploi ». Formation d'une journée sur le fonctionnement de la justice pénale, y sont abordées entre autres la prison et les alternatives. « Travailler avec un public non demandeur ». Formation de trois jours où la méthodologie d'Arpège-Prélude sur la manière de travailler avec un public sous contrainte est présentée. Un dernier module qui ouvre les formations de l'association à de nombreux secteurs – CPAS, Aide à la jeunesse, Onem –, car, comme le constate Sandra della Faille, « *il y a de plus en plus de contextes où les gens sont obligés d'accepter une aide* ». ■

Nager à contre-courant

Travailler chez Arpège-Prélude peut générer des frustrations. Comment savoir si le job a du sens ? Comment savoir si la mesure fonctionne,

atteint son but ? Comment travailler à des alternatives avec l'impression vive que l'on avance contre le vent ?



La formation : une sanction qui va être exécutée, qui a du sens et en lien avec le délit.

Ces questions sont régulièrement débattues au sein de l'association. Elles sont complexes. Car la formation Arpège-Prélude est un des nombreux rouages de la machine judiciaire. Une machine qui implique tant et tant d'acteurs aux visées contradictoires, à commencer par la fameuse « opinion publique » à qui l'on prête bien souvent des intentions. Sans même parler des médias, suspectés d'être les vecteurs du sentiment d'insécurité à travers la mise en avant de faits divers sordides.

Toutes ces données imbriquées ne font pas pour autant perdre le nord à Pascale Marissiaux, la coordinatrice de l'ASBL. Elle tient à rappeler que « *ce qu'on voit dans les médias n'est que la partie émergée de l'iceberg* ». Et l'iceberg, c'est notamment la prison. « *On sait qu'en prison peu de choses sont en place, que les gens s'y abîment, que cette réponse n'est pas efficace.* » On le sait... Mais cela n'est pas dit. Ou trop peu dit. Ce qui engendre un hiatus. « *Une prison inefficace, mais dans les faits, il y a de plus en*

plus d'enfermements », lâche-t-elle. Un grand écart entre cette tendance sociétale et les fondations idéologiques de l'association, comme l'illustre Pascale Marissiaux. « *On a commencé avec un idéal et l'on voit qu'en 10 ans, le nombre d'emprisonnements a augmenté de 28 %. Alors a-t-on servi à quelque chose ?* » Car si certains juges choisissent effectivement d'envoyer un auteur de délits en formation Prélude, d'autres les y envoient, alors « *qu'ils ne devraient être ni en prison, ni en Formation.* » D'où cette interpellation qui sonne comme un cri du cœur. « *Alors si l'on sert à punir plus...* »

Car, face à cette alternative, la tendance est lourde. « *On ne suffit pas à endiguer l'inflation carcérale, confirme Pascale Marissiaux. Ily a eu les travaux d'intérêt général, devenus des peines de travail autonomes. C'est aussi une condition de médiation pénale. Ily en a 12 000 par an. Puis les bracelets électroniques. Les magistrats ont une série de mesures qui, en fait, s'additionnent. Et ne sont donc pas forcément des alternatives.* » À cela, s'ajoute une présentation « tronquée » des peines. C'est ce qu'explique Sandra della Faille, coordinatrice de l'antenne de Nivelles : « *Prenons par exemple le bracelet électronique. Il est présenté comme une mesure alternative alors que ce n'en est pas une. Cela reste une modalité d'exécution d'une peine de prison ; cela montre que la prison reste la peine de référence et que les autres mesures sont encore vues, parfois, comme des cadeaux.* » Tout ça dans un contexte où « *la société veut limiter les risques et où personne ne veut prendre la responsabilité d'un risque* », estime-t-elle. Et face à ce réflexe « prison » qu'auraient certains juges, c'est un sentiment de « révolte » qui anime certains jours la coordinatrice de Nivelles. Elle a l'impression que la société « *a encore à l'esprit que la sanction doit*

faire mal qu'elle doit blesser pour faire payer, comme une vengeance publique ». Dès lors, il s'agit de questionner cette façon de faire. « *Quel objectif doit avoir la sanction ? Car les conséquences à long terme de la prison peuvent être très négatives* ». Une vision à laquelle adhère Pascale Marissiaux qui ajoute « *Enfermer des gens dans des conditions pareilles sans rien faire, c'est pire que tout. C'est fabriquer de la récidive* ».

Le constat est lancé, avec une certaine lucidité, par Pascale Marissiaux. « *Dans les faits, il y a de plus en plus de gens sous contrôle. Certaines thèses parlent de pénalisation du social. Ce qui est certain, c'est qu'il y a de plus en plus d'exclusions de la société en partie encadrées par la pénalisation.* »

Et pourtant, ce diagnostic ne relève que de l'intuition – certes empirique, à partir d'années d'expérience de terrain –, car rien n'est fait pour évaluer l'efficacité de la formation. « *Dans quelle mesure notre travail est-il une alternative ou une peine additionnelle ? Impossible de le savoir précisément sans une évaluation. Nous avons bien des évaluations en fonction du nombre de dossiers, du personnel. Mais évaluer cette politique, là, il n'y a rien.* » On s'en doute, la coordinatrice d'Arpège-Prélude appelle cette évaluation de ses vœux. En effet, il semble incroyable que les responsables politiques fassent voter des lois importantes, modifiant l'arsenal pénal, sans en vérifier l'efficacité. De plus, Pascale Marissiaux sait que « *les évaluations de ce type, faites dans d'autres pays, ont été assez bonnes* ».

Un constat que partage Joëlle Legrève, formatrice de l'antenne de Nivelles. « *On se rend compte qu'on participe à l'extension du filet pénal. La formation n'est plus une mesure à la*

place, c'est une mesure à côté. Sur le fond, on y croit, mais il n'y a pas de volonté de diminuer la population carcérale. Pas de volonté d'utiliser les mesures qui existent. Il y a surtout une volonté de gérer le sentiment d'insécurité.»

Enfin, le mouvement qui sous-tend le discours de la coordinatrice d'Arpège-Prélude, c'est le constat d'une absence. Absence d'une politique pénale cohérente. « *Même si nous avons 600 dossiers au lieu de 400, mais que la population carcérale continuait à augmenter, alors à quoi servirions-nous vraiment ?* » Car si « *les alternatives existent* », elles « *ne remplacent rien* ».

Et le courant est fort. « Au niveau macro, la tendance générale en Europe – malgré des exceptions notoires – est à l'enfermement ». Si l'abattement n'est pas loin – « je me dis faisons le mieux qu'on puisse faire avec ceux qui viennent. Pour certains, c'est une vraie alternative, pour d'autres, ça ne leur fera pas de mal » – on sent bien que la volonté reste intacte. Celle notamment d'interpeller le politique, ou l'opinion publique. Ce que l'association fait parfois en envoyant des courriers – souvent sans réponse – au service public fédéral Justice.

Des interpellations qui, à l'avenir, pourraient tendre à plus de visibilité, par exemple dans un cadre collectif, afin de donner du sens. D'utiliser cette richesse du terrain à des fins d'éclairage public. Quitte à faire alliance avec d'autres acteurs impliqués dans ces questions de politique pénale.

Et même si les interpellations ne sont pas la panacée, le simple fait de faire exister une telle alternative est un argument en soi, comme veut

le croire Sandra della Faille. « *Même si la formation n'est plus une vraie alternative. Il faut continuer à exister pour faire passer notre message. Le fait qu'existent de telles expériences permettra peut-être, un jour, qu'elles fassent boule de neige. Si une volonté politique en ce sens se manifeste.* »

Le prélude d'un nouvel avenir

Réforme de l'État oblige, l'avenir d'Arpège-Prélude sera communautaire. Jusqu'à présent, l'exécution de ces peines alternatives était dans le giron du Fédéral. En 2014, cela va changer. Les Maisons de justice devraient dépendre du communautaire, comme tout ce qui concerne l'exécution des peines hors détention. C'est donc au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles que cela se jouera.

Qu'est-ce que cela va changer concrètement ? Il y a la menace de coupes budgétaires qui plane. « *Tout le monde nous dit qu'il faut s'attendre à des restrictions budgétaires qui iraient de pair avec la communautarisation* », nous dit Pascale Marissiaux.

Pour anticiper sur cette probable baisse de subsides, la coordinatrice de l'association imagine deux pistes : recherche de nouveaux fonds structurels en se diversifiant ou des fonds privés pour « boucher les trous ». On comprend que c'est la première option qui a ses faveurs, « *car elle permet de développer des projets expérimentaux et d'envisager des synergies qui ont une réelle utilité publique* ».

C'est donc dans ce cadre que Pascale Marissiaux considère aussi les bienfaits que pourrait amener la communautarisation.

La communautarisation qui s'annonce, la dirigeante de l'ASBL essaye d'en tirer ses côtés « positifs ». « On va peut-être perdre de l'argent, mais gagner en qualité. Par exemple, en restant moins enfermés dans notre fonctionnement, en travaillant avec d'autres. »

Et parmi ces côtés positifs, il y a aussi l'idée de faire évoluer les évaluations. « Au niveau fédéral, on ne nous demande que des chiffres. On peut penser qu'au niveau communautaire nous serons davantage des partenaires. Peut-être que nos évaluations seront plus qualitatives. » Un espoir. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Contact

ARPÈGE-PRÉLUDE

Quai de la Boverie, 2

4000 Liège

Tél. : 04 344 11 93

Crédit Illustrations :

Arpège-Prélude et Cédric Vallet

LA LECTURE DE CE CAHIER VOUS DONNE ENVIE DE RÉAGIR?

Labiso.be est un espace interactif. Sur le site Internet <http://www.labiso.be>, vous trouverez un forum qui vous permettra de déposer vos impressions de lecture. Réactions à chaud ? Avis divergeant sur une idée défendue par cette expérience ? Projets semblables à mettre également en évidence ? Liens à faire avec l'actualité ? Témoignage ?

N'hésitez pas. Le micro vous est ouvert...

Le laboratoire des innovations sociales et de santé c'est :

→ ÉCRIRE POUR DÉCRIRE SON PROJET DANS L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

Présenter son action au-delà d'un rapport d'activités, d'un dossier de subvention ou d'une prise de parole publique, c'est une manière de se positionner autrement par rapport à l'extérieur, de décrire ses pratiques professionnelles sous un autre jour. C'est aussi s'extirper du quotidien et prendre le temps de la réflexion : qui est-on, que fait-on, quel sens a l'action ??

L'équipe de journalistes de Labiso propose cette démarche d'écriture voire même de co-écriture. Concrètement, en fonction des attentes et de la disponibilité des équipes, plusieurs scénarios peuvent naître de la rencontre avec un journaliste spécialisé. Rédaction par nos soins sur base d'entretiens et de documents, accompagnement dans l'écriture d'un membre de l'équipe

tenté par le travail, écriture à quatre, huit ou douze mains, mise en valeur de productions internes... Tout est possible.

→ **ÉDITER DANS UNE COLLECTION DE LIVRES NUMÉRIQUES**

Avec Labiso, la démarche d'écriture se prolonge et se matérialise en une publication d'un livre numérique, partie d'une collection de « cahiers ». Ces petits bouquins, téléchargeables gratuitement sur Internet, peuvent être imprimés, lus à l'écran, compulsés à l'envi. La Toile offre l'avantage d'occuper un espace d'expression et de visibilité aux possibilités infinies. Les cahiers numériques sont recyclables sur n'importe quel site web et d'une formule plus souple que les éditions papier. Même si l'accès aux nouvelles technologies et à Internet n'est pas encore égal pour tous, investir cet espace d'expression c'est aussi être au plus près des nouvelles réalités sociales, des nouveaux besoins, des nouvelles formes de pauvreté

→ **ÉCHANGER POUR S'INSPIRER, DÉCLOISONNER, INNOVER**

L'ambition est là : favoriser l'échange sur les pratiques et le décroisement entre professionnels, stimuler les démarches innovantes. Une fois sur la Toile, les effets des « cahiers » sont entre les mains des équipes et des lecteurs. Si les équipes ont trouvé intérêt à faire le point, ont modifié leurs pratiques ou déterminé un nouveau projet..., les lecteurs eux, peuvent faire des liens entre différents types d'interventions, s'interroger sur les modèles et, nous le souhaitons, s'interpeller les uns les autres. C'est en tout cas loin des codes de « bonnes pratiques », des grandes » messes institutionnelles, que Labiso propose le premier terme de l'échange.

→ **LABISO CELA PEUT AUSSI ÊTRE :**

Certains services, certaines associations ont fait le pari de l'Internet comme outil de visibilité, de travail en réseau, d'échanges sur les pratiques. Ils sont conscients des énormes possibilités que leur offre la Toile : devenir émetteur/producteur et non plus seulement consommateur/récepteur.

Le recours aux nouvelles technologies de la communication est conçu ici comme un outil au service du travail social et de ses travailleurs.

Si la démarche de Labiso montre des effets très positifs, elle est aussi de celles qui nécessitent une adaptation continue, un questionnement permanent, notamment du fait du support qui la sous-tend. Un support, l'Internet, dans lequel il est intéressant que les professionnels de terrain des secteurs de l'aide aux personnes investissent pour l'alimenter de contenus pertinents et mobilisateurs.

CONTACTS LABISO :

labiso@texto.be

Tél. : 02 541 85 36

La collection est une initiative de l'asbl Texto en collaboration avec l'agence Alter où les tâches rédactionnelles sont coordonnées par Marinette Mormont. Ce cahier a été rédigé par Cédric Vallet (Agence Alter) avec l'aide de l'ASBL Arpège-Prélude.

Il a été achevé le 3 septembre 2012

ARPÈGE-PRÉLUDE EN WALLONIE

Punir autrement



Arpège-Prélude propose une alternative à l'enfermement. Une cinquantaine d'heures de formation pour se confronter aux actes commis et à leurs conséquences. À contre-courant d'une politique pénale sécuritaire, Arpège-Prélude fait un pari sur l'humain.

UNE INITIATIVE DE



EN PARTENARIAT AVEC

Agence Alter
■■■■■

Labiso
LABORATOIRE DES INNOVATIONS SOCIALES ■